



CHARTRE DU LICENCIÉ

Bienvenue au club de Badminton Argelès-Gazost (BAG) !

En s'inscrivant au club de Badminton Argelès-Gazost, chaque licencié adhère aux valeurs du club et s'engage à respecter la présente charte. Elle a pour but de garantir un cadre sportif convivial, sûr et respectueux pour tous.

1. Engagements du licencié

- **Respect des personnes** : comportement courtois envers les autres licenciés, entraîneurs, bénévoles, adversaires et arbitres sur le terrain comme en dehors.
- **Respect du matériel et des locaux** : bon usage des équipements, rangement après utilisation, ramassage des plumes et des déchets, signalement de toute dégradation.
- **Assiduité** : pour les jeunes, prévenir en cas d'absence prévisible via le groupe whatsapp.

- **Respect des créneaux** : libération des terrains aux horaires prévus

Jeunes : Lundi au Gymnase d'Argelès-Gazost : 17h30 – 19h15 ;

Jeu-di au Gymnase d'Argelès-Gazost : 17h30 – 19h15 – Jeunes compétiteurs et débrouillés

Si le tennis utilise le gymnase d'Argelès-Gazost, la séance est annulée.

Adultes : Lundi au Gymnase d'Argelès-Gazost : 19h30 – 22h00 - tout public ;

Mercredi, Gymnase de Luz-Saint-Sauveur : 19h30 – 22h00 - tout public ;

Jeu-di, Gymnase d'Argelès-Gazost : 19h30 – 22h00 tout public

Si le tennis utilise le gymnase d'Argelès-Gazost, la séance est déplacée à Luz-Saint-Sauveur 19h30 – 22h00) ;

Les joueurs compétiteurs engagés dans une équipe d'interclubs pourront bénéficier d'un créneau dédié les lundis et jeu-dis de 18h45 à 20h avec une réservation d'un ou deux terrains.

- **Accès aux vestiaires** : pour les adultes, l'accès aux vestiaires n'est possible qu'une fois tous les enfants sortis.
- **Temps de jeu** : respecter la rotation des terrains pour que le temps d'attente soit à peu près le même pour tout le monde.
- **Tenue sportive et matériel** : tenue et chaussures adaptées à la pratique du badminton, avoir sa propre raquette. Pour les enfants, le club peut prêter des raquettes, mais achat conseillé.
- **Communication** : consultation régulière des canaux d'information du club (whatsapp, mails, Facebook, affichage).
- **Attestation d'honorabilité** : toute personne en contact auprès de mineurs (entraîneurs, joueurs d'une équipe en interclubs, accompagnateurs) doit présenter une attestation d'honorabilité.
- **Prise de licence** : les licenciés de la saison précédente sont prioritaires jusqu'au 6 septembre, sous réserve d'un dossier complet et du paiement de la cotisation. Les nouveaux licenciés peuvent bénéficier d'une séance d'essai maximum à partir du 7 septembre 2026, avant de devoir remettre un dossier complet.

- **Cotisations** : Le montant de la cotisation annuelle est voté chaque année en Assemblée Générale.

	Adultes	Jeunes (2009–2017)
Inscription normale	100 € Part reversée par le club à la fédération = 60,35€	85 € Part reversée par le club à la fédération = 54,70€
Après le 1er mars 2027	80 € Part reversée par le club à la fédération = 60,35€	75 € Part reversée par le club à la fédération = 54,70€
Après le 1er mai 2027	35 € Part reversée par le club à la fédération = 25€	30 € Part reversée par le club à la fédération = 20€

2. Engagements du club

- **Mise à disposition du matériel** : poteaux, filets, volants en plastique. Pour les jeunes compétiteurs, le club fournit des volants en carbone et en plume.
- **Information aux licenciés** des événements, décisions et changements de créneaux dans un délai raisonnable dans la mesure du possible (ex : pour le créneau du jeudi). Des groupes Whatsapp sont créés par le club :
 - un groupe pour les adultes
 - un groupe pour les jeunes,
 - un groupe pour favoriser le covoiturage entre licenciés qui le souhaitent,
 - un groupe Info Tournois,
 - un groupe par équipe de compétition.
- **Traitement équitable** de tous les licenciés, quel que soit leur niveau ;
- **Engagement d'une ou plusieurs équipes en compétition** pour représenter le club selon le nombre de joueurs. Les membres du Conseil d'Administration nomment en début de saison un capitaine par équipe. Le licencié intéressé peut informer le capitaine mais l'intégration d'un joueur est décidée par le capitaine en lien avec la commission Interclubs composé d'un ou deux membres du CA. Une fois l'équipe formée, les choix du capitaine doivent être respectés tout au long de la saison. Le club fournit les volants pour ces compétitions.

3. Non-respect de la charte

En cas de non-respect répété de la présente charte, un rappel oral par un membre du conseil d'administration pourra être fait auprès du licencié. Si la situation persiste, un avertissement écrit sera émis. En dernier recours, le Conseil d'Administration statue après avoir entendu l'intéressé(e) ; les sanctions envisageables vont de la suspension temporaire à l'exclusion, en fonction de la gravité des faits (cotisations impayées, violence physique ou verbale, atteinte à l'image ou aux intérêts du club, non-respect des statuts).

4. Contacts utiles

Les membres du conseil d'administration sont présents sur les créneaux d'entraînement et restent à votre écoute :

Membres du bureau - Lucile (Présidente), Camille (Trésorière) et Benoit (Secrétaire)

Membres du Conseil d'administration - Lucile, Camille, Benoit, Fabien, Guillaume, Nicolas et Quentin.

Excellente saison à toi !